



Accident du travail demande d'infos

Par **nono67**, le **14/02/2009** à **09:20**

bonjour

je me fie a vous car j'ai besoin de reponse et je ne sait pas ou m'adresser

je vous raconte ce qu'il m'est arrivé ...

je suis chauffeur poids lourd ,et le 1 juillet 2008 j'ai commencé un nouvel emploie en intérim , le contrarc initial était prévu pour cinq semaines , donc ce matin la j'ai pris mon poste a 4h00 , j'étais accompagné d'un chauffeur qui devait me montrer le travail a faire , a un moment donnée cette personne m'a demandé d'ouvrir les portes arrières du camion car il n'arrivai pas a passé entre deux poteaux ,je suis donc descendu et j'ai ouvert la première porte et a ce moment la le chauffeur c'est trompé de vitesse et ma écrasé la main entre la porte et le poteau,

résultat trois doigts de cassé , j'ai était opéré le lendemain matin ,on ma posée des broches , le 11 septembre 2008 on ma retiré les broches , et j'ai commencé a aller voir un kiné ,mais du fait de l'immobilisation et de l'écrasement de la main j'ai perdu l'usage des deux derniers doigts et j'ai beaucoup de mal a me servir des autres ,j'ai de violente douleur, algodystrophie diagnostiqué, depuis je suis en rééducation en hôpital de jours a raison de 3 séances par semaines , a ce jour je ne peut plus utilisé mes deux derniers doigts qui sont complètement raides après 8 mois ,et toujours ces douleur qui sont la , de plus ma main est toujours douloureuse il subsiste encore un oedeme ,j'ai perdu plus de la moitié de ma force dans la main ,en plus c'est ma main droite et je suis droitier ,je ne peut plus porter de charge lourde , et j'ai très peur de ne plus pouvoir travaillé dans mon domaine de plus comme j'ai étai en intérim je pense que une fois que le médecin conseil me dira que c'est terminer je me retrouve sans emploie , voici donc ma question ,est ce que je peut me retourné contre la société qui ma employé ce jour la même plusieurs mois après car je ne pensait pas que je puisse me retrouvé avec ce handicap de la main ? après tout c'est une faute grave de la part

de ce chauffeur .

j'espère que vous me lirez et que j'aurais quelques réponse a mes questions
je vous en remercie d'avance

Par **julius**, le **15/02/2009** à **00:15**

Bonsoir,

Vous devez vous retourner CONTRE l'employeur , et non contre le fautif.
La déclaration d'AT a t elle été faite par l"employeur ?

Que dit le medecin de la sécurité social ? Inaptitude ?

Enfin , si vous étiez intérimaire , votre société d'interim a t elle été informé "par écrit" de votre accident ?

Par **nono67**, le **15/02/2009** à **06:18**

mon employeur est la société d'intérim , la déclaration a était faite par eux , je suis déjà passé par le médecin conseil, pour l'instant pas de décision, mais j'anticipe car d après le médecin je ne récupérerai plus jamais mes deux dernier doigt et je garderai des séquelle a vie , la société d'intérim a était informer de suite,mais pas par écrit, je vous remercie sincèrement de vous pencher sur mon problème , pensez vous que j'ai la possibilité de faire quelque chose ? ou c'est peine perdu
merci

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **09:20**

Bonjour,

Il faut, bien entendu, attendre la décision du médecin conseil.

S'il subsiste des séquelles dues à l'accident, le médecin va octroyer un taux ipp, s'il est inférieur a 10% un capital sera dû et s'il est au dessus de 10% ce sera une rente.

Ce serait bien aussi de voir ce que prévoit la Convention Collective de l'entreprise utilisatrice dans le cas d'accident.

Il est intéressant aussi de contacter un avocat spécialisé en expertise corporelle. Vous pouvez demander les coordonnées au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de votre ville.

Amitiés

Par **nono67**, le **15/02/2009** à **21:22**

merci DUTERTRE

quand tu dis un capital est du , c'est a dire ? et comment font il pour déterminé si c'est 10 ou moin de 10 ? et puis surtout sur quel base calcule t'il cela ?

merci encore pour toutes vos réponses

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **22:03**

Bonsoir,

C'est le Médecin Conseil qui détermine le taux d'incapacité selon l'importantce de votre problème à la main et sa mobilité . Ce sont des barèmes médicaux.

Cordialement